

La répartition différenciée des élèves en fonction de l'indice socio-économique¹ apparaît très tôt dans le parcours scolaire et s'accroît tout au long de la scolarité obligatoire. Cette disparité se marque selon les formes et les degrés d'enseignement lorsqu'ils sont mis en relation avec le niveau socio-économique du quartier dans lequel réside l'élève.

Cet indicateur présente le public de l'enseignement fondamental et secondaire en 2014-2015 selon l'indice socio-économique (ISE). Il s'agit d'un indice composite qui permet d'approcher les différences socio-économiques de la population de l'enseignement fondamental et secondaire. Il a été calculé sur base de onze critères³ relatifs aux caractéristiques socio-économiques des quartiers statistiques⁴ où vivent les élèves. Chaque élève se voit attribuer l'indice socio-économique de son quartier de résidence. Dans l'ensemble de l'enseignement fondamental et secondaire, l'indice moyen est proche de 0. Plus l'ISE moyen est élevé, plus les élèves sont issus de milieux socio-économiquement favorisés. À contrario, plus il est faible, plus les élèves concernés sont issus de milieux socio-économiquement défavorisés.

En résumé, si l'on considère l'indice socio-économique du lieu de résidence des élèves, une répartition différenciée des effectifs scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles est un fait : elle apparaît très tôt dans le parcours scolaire et se poursuit, en s'accroissant tout au long du parcours dans l'enseignement obligatoire.

Indice socio-économique moyen des quartiers où résident les élèves des différents niveaux et formes de l'enseignement fondamental et secondaire (de plein exercice et en alternance) en 2014-2015 (fig. 8.1)

Dans l'enseignement fondamental ordinaire, l'ISE moyen est de $-0,07$ au niveau maternel et de 0 au niveau primaire. Dans l'enseignement secondaire ordinaire, une différence s'observe entre le plein exercice ($+0,07$) et l'alternance ($-0,31$). L'enseignement spécialisé, quant à lui, accueille des élèves issus de milieux plus défavorisés puisque, tous niveaux confondus, l'ISE moyen est proche de $-0,36$.

Indice socio-économique moyen des quartiers où résident les élèves des différents degrés et formes de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice⁵ en 2014-2015 (fig 8.2)

Il existe une disparité entre les formes de l'enseignement secondaire. Elle commence dès l'entrée dans le secondaire avec un écart important (de 0,54) entre les indices moyens du premier degré différencié et ceux du premier degré commun. Cette dispersion des ISE moyens s'accroît dans les deuxième et troisième degrés : l'ISE moyen des quartiers où résident les élèves fréquentant la forme professionnelle est de $-0,27$ alors que dans la forme technique de qualification, il est de $+0,01$. Pour la forme technique de transition, l'ISE moyen est de $+0,23$ et pour la forme générale, il s'élève à $+0,30$.

Le premier degré, à l'issue duquel intervient l'orientation, agit véritablement comme « gare de triage » en fonction du niveau socio-économique des élèves pour leur choix en troisième année secondaire.

En outre, dans chaque forme d'enseignement, l'ISE moyen semble fonction du degré suivi. Cela peut s'expliquer par la sortie, durant le parcours scolaire, d'élèves socio-économiquement défavorisés, ou encore par une possible augmentation de la moyenne de l'indice dans d'autres formes d'enseignement, si des élèves socio-économiquement plus favorisés y sont réorientés.

1 La répartition différenciée des élèves en fonction de l'indice socio-économique est calculée dans les indicateurs depuis l'édition 2007. Cet indicateur a également été décliné selon le sexe et pour plusieurs années scolaires. Voir à ce propos les éditions 2009 et 2012.

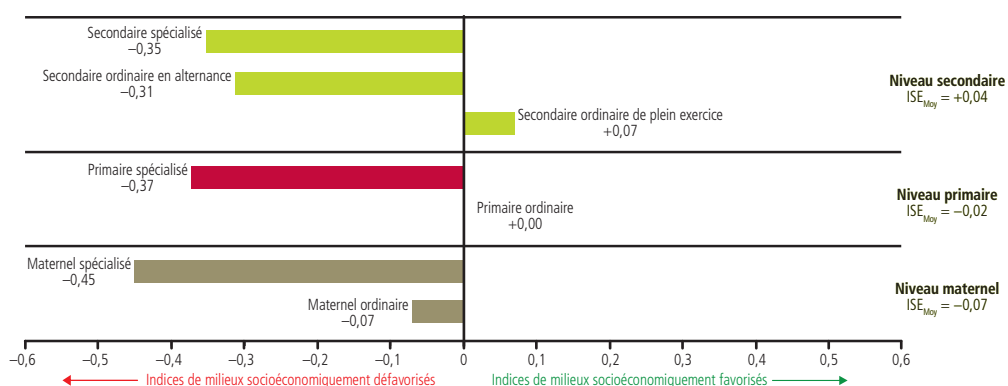
2 L'indice socio-économique est défini sur base d'une étude interuniversitaire (ULB, UCL, UMONS et ULg).

3 En application de l'arrêté du 17 juin 2010 du Gouvernement de la Communauté française approuvant le choix des variables et la formule de calcul de l'indice socio-économique de chaque secteur statistique, pour chaque quartier, l'indice composite socio-économique (c'est-à-dire un indice synthétique d'un ensemble d'indicateurs pondérés) est calculé sur la base des 11 variables socio-économiques suivantes (avec indication de la dernière année disponible par variable) : (1) revenu moyen par habitant en euros (2006) ; (2) revenu médian par ménage en euros (2006) ; (3) part des ménages avec enfant dont une personne au moins dispose d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur parmi les ménages avec enfant (2001) ; (4) part des personnes ayant terminé leurs études qui disposent au moins d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur parmi les personnes ayant achevé leurs études (2001) ; (5) part des logements disposant du grand confort (...) / total des logements (2001) ; (6) part des enfants de moins de 18 ans vivant dans un logement suroccupé (2001) ; (7) taux d'activité des femmes : ensemble des femmes occupant un emploi / femmes de 30 à 60 ans (2006) ; (8) taux de chômage : ensemble des demandeurs d'emploi (y compris non rémunérés) parmi les personnes présentes sur le marché du travail (2006) ; (9) taux de bénéficiaires d'une aide du CPAS donnant lieu à un transfert fédéral (2006) ; (10) part des secteurs d'activité tertiaire NACE de bas niveau (...) (2003) ; (11) part des secteurs d'activité tertiaire NACE de haut niveau (...) (2003). La formule de calcul prend en compte les dernières données statistiques disponibles, et ce pour les seuls secteurs statistiques de la région bilingue de Bruxelles-Capitale et de la région de langue française, comme le prescrit l'article 4 du décret du 27 mars 2002.

4 Un quartier ou secteur statistique est la plus petite entité administrative pour laquelle des données socio-économiques et administratives sont disponibles.

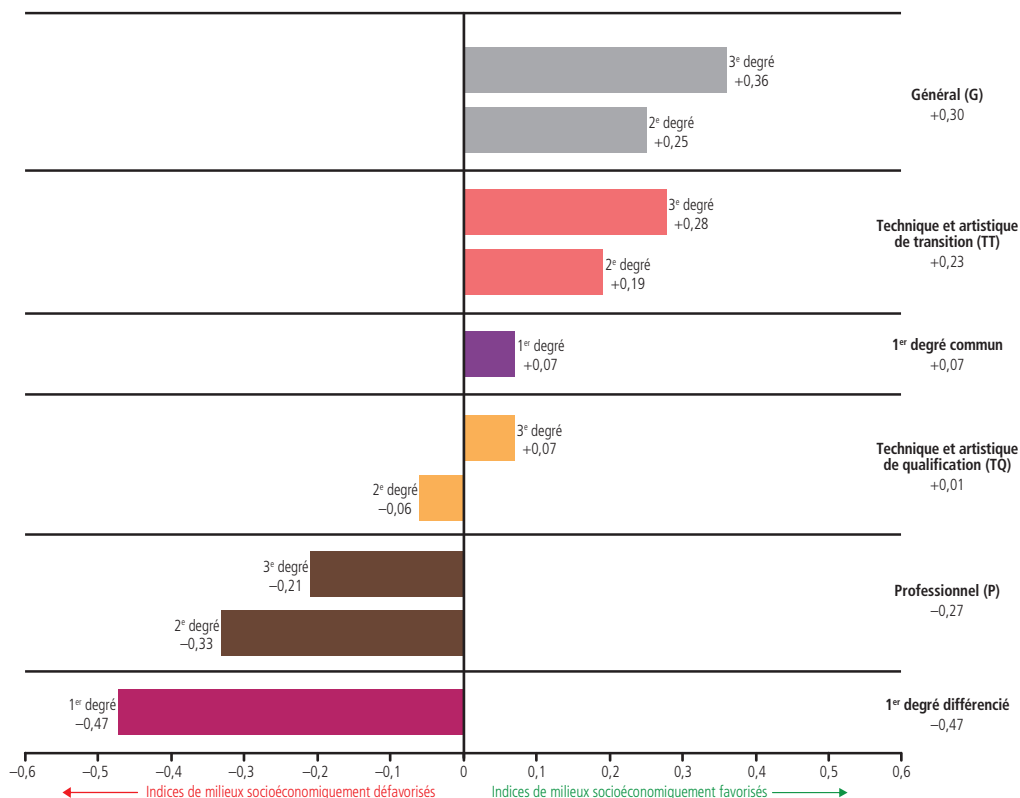
5 Il n'a pas été possible d'inclure les chiffres de population de l'enseignement secondaire spécialisé et en alternance, car ils ne sont pas disponibles par année d'études. De même ne sont pas inclus dans la figure 8.2 les élèves fréquentant une 3^e année d'orientation.

8.1 Indice socio-économique moyen des quartiers où résident les élèves des différents niveaux et formes de l'enseignement fondamental et secondaire (de plein exercice et en alternance) en 2014-2015



En 2014-2015, l'indice socio-économique moyen des quartiers où résident les élèves de l'enseignement primaire ordinaire est de 0, alors que cet indice est de -0,37 pour les quartiers où résident les élèves de l'enseignement primaire spécialisé.

8.2 Indice socio-économique moyen des quartiers où résident les élèves des différents degrés et formes de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice en 2014-2015



En 2014-2015, l'indice socio-économique moyen des quartiers où résident les élèves du 1^{er} degré différencié est de -0,47 alors que cet indice atteint 0,36 pour les quartiers où résident les élèves du 3^e degré de la forme générale.